	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-513

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	<i>Délibération</i>
		<i>N° 2024-513</i>

Subvention à l'association Musique de Nuits Diffusion. Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Musiques de Nuit Diffusion expérimente depuis plus de 40 ans de nouvelles pratiques culturelles et innovantes sur notre territoire avec la mise en œuvre de projets interrégionaux et interdisciplinaires de rayonnement national et international. Cette association a également participé pendant 5 ans au renforcement des échanges culturels dans le cadre du partenariat entre Bordeaux et Douala (Cameroun) avec l'organisation du Festival New Bell, des master-class mais aussi des résidences d'artistes entre les deux métropoles.

En 2024, il est proposé d'organiser de nouveaux rendez-vous culturels tournés vers le lien avec l'Afrique, afin d'aller à la rencontre des traditions et des innovations de ce continent avec l'intention d'encourager les dynamiques territoriales en faveur de l'interculturalité.

1. Format des évènements

Le programme de ces rencontres culturelles portera sur des musiques profondément actuelles, reflet d'histoires tourmentées, et parfois violentes. Concerts, ateliers, rencontres scolaires, conférences et formations vont ponctuer l'année 2024, le tout dans un esprit de réciprocité, afin de renforcer les coopérations.

Cette série d'événements sera multidisciplinaire et valorisera la diversité et l'inventivité de la scène artistique africaine. A destination du grand public, il permettra de naviguer entre lieux officiels et alternatifs à la découverte des héritages du métissage.

Plusieurs temps sont ainsi prévus :

- Dans le cadre du partenariat avec Douala au Cameroun :

- en partenariat avec l'Institut Français du Cameroun à Douala : accueil sur le territoire métropolitain d'artistes camerounais (rencontres, deux concerts).
- formation en régie générale : accueil sur le territoire métropolitain de deux techniciens (son-éclairage) de Douala (respect de la fiche technique, adaptation aux contraintes, gestion des équipes techniques et coordination) et mission de suivi à Douala lors du festival Douala Music'Art Festival (Domaf).
- festival Domaf : intervention de deux artistes du territoire métropolitain (rap, DJ), actions dans les quartiers populaires de Douala (open mic, rencontres, ateliers, concerts).

- Autres projets en expérimentation avec les Afriques :

- en partenariat avec les Alliances Françaises : échanges et partages d'expérience durant trois semaines autour des cultures urbaines et organisation de concerts dans quatre pays en Afrique australe (Angola, Botswana, Zambie, Zimbabwe) par les sœurs Hié, trio d'artistes bordelaises : dj set, performances avec des instruments traditionnels (djembe, balafon, doum), ateliers et actions de médiation. Conférence de

restitution à l'automne sur le territoire métropolitain.

- en partenariat avec l'Institut Français de Harare : accueil sur le territoire métropolitain de l'artiste zimbabwéenne Hope Masike (rencontres, un concert) et concert d'un groupe zimbabwéen.

Les acteurs suivants participent à la réalisation du projet :

- Musiques de Nuit Diffusion : association responsable du projet culturel et artistique le « Rocher de Palmer » à Cenon et « les inédits de l'été » dans le cadre de l'été métropolitain. Dans la mise en œuvre du projet, Musiques de Nuit Diffusion assurera la programmation des événements culturels et sera amené à collaborer avec d'autres acteurs de l'écosystème culturel bordelais.
- Bordeaux Métropole : en tant qu'acteur institutionnel, elle s'assurera de la bonne réalisation du projet.

Le public, les artistes et les partenaires pourront se retrouver autour de valeurs et de projets communs :

- La transmission et les rapports intergénérationnels,
- Le lien entre professionnels et amateurs,
- Le maillage territorial, associatif et partenarial à travers tout un réseau,
- De lieux de culture, d'institutions et d'associations partenaires, impliquées dans le projet et forces d'initiatives.

2. Budget prévisionnel annuel

Le coût total du projet est estimé à 74 460 €.

Bordeaux Métropole financerait le dispositif à hauteur de de 30 000 €. Cette somme est inscrite au budget primitif 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, reçue à la Préfecture de la Gironde le 9 juin 2015, adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

VU la demande de subvention déposée par « Musiques de Nuit Diffusion » en juillet 2023,

ENTENTU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à développer une politique de coopération internationale multithématique, et notamment renforcer les actions culturelles,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention annexée avec l'association « Musiques de Nuit Diffusion ».

Article 2 : D'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à « Musiques de Nuit Diffusion » à Cenon pour l'organisation d'évènements culturels croisés en lien avec l'Afrique.

Article 3 : D'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours au chapitre 65 – article 65748 – fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Céline PAPIN</p>
---	---